

Conseil communal de Pully – Séance du 24 novembre 2021

Proposition de résolution ensuite de la réponse écrite du 17 novembre donnée par la Municipalité à l'interpellation des conseillers B. Yersin et J.-D. Briod au sujet du recours déposé contre le décompte final des péréquations 2019 et au sujet de l'éventuelle retenue du paiement du 4^{ème} acompte de la facture pour la cohésion sociale 2021

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

Vous avez toutes et tous reçu la réponse de la municipalité à l'interpellation Yersin/Briod citée en titre.

Dans sa réponse, la Municipalité estime en bref nécessaire de rester cohérent dans la stratégie mise en place par notre Commune à propos des charges péréquatives; elle considère ainsi que, tant que la CDAP ne se sera pas prononcée sur les recours déposés sur les décomptes finaux des péréquations des années 2019 et 2020, il serait politiquement adéquat de maintenir la stratégie initiée durant l'année 2020, à savoir de surseoir également au paiement du 4^{ème} acompte de l'année 2021 de la cohésion sociale. Elle ajoute qu'un nouveau vote du Conseil communal soutenant la Municipalité dans cette démarche ne pourrait que donner encore plus de poids aux différents recours déposés auprès de la CDAP, vis-à-vis des autorités cantonales. En effet, conclut-elle, un large soutien du Conseil donnerait encore plus de crédibilité à cette action juridique, qui a également une large portée politique.

La Commission des finances a pris connaissance dans sa séance du 18 novembre de la réponse de la Municipalité résumée ci-dessus. Elle a fait siennes à une très large majorité les considérations émises par la Municipalité et décidé de recommander au Conseil communal de soutenir la résolution suivante qui sera déposée lors de la séance du 24 novembre et soumise au vote dudit conseil au terme de la discussion portant sur la réponse à l'interpellation Yersin/Briod.

« Par la présente résolution, le Conseil Communal de Pully soutient la Municipalité dans sa volonté exprimée de surseoir au paiement du 4^{ème} acompte 2021 de la facture pour la cohésion sociale, mesure qui a par ailleurs reçu le soutien de la Commission des finances. »

Jean-Denis Briod

Pully, le 22 novembre 2021